

## Règlement des CHAMPIONNATS DE FRANCES INTERLIGUES

Mis à jour 2016

### 1.1 Introduction :

C'est une compétition par équipe de ligue, membre de la FFSNW classées sur une seule division.

Cette compétition est ouverte à tous les skieurs détenteurs de la licence fédérale toutes disciplines permettant l'accès à un Championnat par équipe et ceci pour toutes les catégories d'âges : CDOE ou autre avec Event Pass.

### 1.2 Composition des équipes :

Les Equipes seront constituées de 4 groupes de compétiteurs.

Chaque groupe est composé de 1 à 3 skieurs (1 par discipline), soit un total minimum de 4 skieurs et maximum de 12 skieurs par équipe.

Une équipe peut être composée d'un compétiteur différent pour chaque discipline et pour chaque groupe. Un skieur peut participer à une ou plusieurs disciplines dans son groupe uniquement.

Pour constituer ces groupes les compétiteurs seront sélectionnés dans les catégories cidessous:

- Un B ou un M, ou un C (1er compétiteur)
- Un B ou un M ou un C ou un J (2ème compétiteur)
- Un C ou un J ou un O (Espoir/Open) (3ème compétiteur)
- Un J ou un O (Espoir/Open) ou un S (Senior) (4ème compétiteur)

**Tableau 1** : catégories des skieurs composant les 4 groupes de chaque équipe

Groupe	Benjamin	Minime	Cadet	Junior	Espoir	Open	Senior
1							
2							
3							
4							

Les 12 épreuves seront effectuées par 4 skieurs en Slalom, 4 skieurs en Figures, et 4 skieurs en Saut.

Le benjamin de l'équipe peut participer dans les 3 disciplines.

1.2.1 Pour chaque groupe les skieurs ne sont pas nécessairement les mêmes dans les trois disciplines : possibilité de 3 compétiteurs différents pour les 3 disciplines.

1.2.2 Un skieur engagé dans un groupe dans une discipline ne peut concourir dans un autre groupe quelle que soit la discipline.

1.2.3 Chaque équipe doit avoir au maximum 3 skieurs du même sexe dans une discipline.

1.2.4 Tout changement de composition de l'équipe ne sera possible qu'au plus tard une demi-heure avant le départ du premier skieur de la discipline.

### 1.3 Critères de participation à l'équipe de Ligue :

1.3.1 Chaque Ligue sélectionne les skieurs devant la représenter aux Championnats de France Inter ligues.

1.3.2 Les skieurs étrangers sont admis à participer au sein d'une équipe de Ligue à condition qu'ils soient possesseurs d'une attestation de résidence depuis au moins un an dans la Ligue où ils doivent être licenciés pour la deuxième année consécutive dans la Ligue. Ces skieurs doivent fournir une attestation de leur Fédération les autorisant à concourir en France.

Les capitaines d'équipes doivent impérativement amener les attestations requises pour les skieurs étrangers. A savoir : attestation de résidence, autorisation de leur fédération et leurs licences de l'année en cours et de l'année précédente.

### 1.4 Classements :

1.4.1 Les Championnats de France Interligues sont constitués d'une seule manche (finale) dans chaque discipline: slalom, figures et saut.

1.4.2 Les titres de Champions de France sont décernés dans les trois disciplines, slalom, figures et saut ainsi que dans le Combiné.

1.4.3 Le classement de chaque Ligue pour chaque discipline s'effectue par addition des points obtenus par chacun des skieurs d'équipe engagés pour concourir dans la discipline.

1.4.4. Mode de classement : le classement s'effectue par groupe, 2 sexes confondus, avec le combiné français puis attribution d'un nombre de points\* en fonction de la place de chaque skieur suivant le barème ci-dessous :

Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	300	6	160	11	70
2	260	7	140	12	60
3	230	8	120	13	50
4	200	9	100	14	40
5	180	10	80	15	30

1.4.5 Si une Ligue présente une équipe incomplète, elle peut être classée en fonction des résultats obtenus

1.4.6 Le titre de Champion de France Interligues du Combiné est décerné à la Ligue classée première après addition des points obtenus par chaque ligue dans chacune des quatre disciplines.

### 1.5 Règles de la compétition :

1.5.1 **Slalom** : les règles sont celles de l'IWWF et des règlements additionnels de la FFSNW. Les vitesses de départ sont libres à partir de 22 km/h pour les Petits Princes et Benjamins dans le grand slalom, de 34 Km/h pour les dames, les minimes, les cadets et les seniors, et à partir de 37 Km/h pour les juniors et Open.

1.5.2 **Figures** : les règles sont celles de l'IWWF. Figures adaptées autorisées pour le PP.

1.5.3 **Saut** : les règles sont celles de l'IWWF et des règlements additionnels de la FFSNW.

Dans chaque catégorie, le skieur a le choix de sauter à la hauteur de tremplin qu'il souhaite (voir tableau 2) mais il doit avoir réalisé les minima requis par le règlement international pour les hauteurs maximales. Il doit cependant respecter la vitesse correspondant à la catégorie dans laquelle il participe.

Trois sauts ou passages sont autorisés. Si un skieur fait 3 refus, il ne sera pas classé et sa participation ne sera pas prise en compte dans le nombre d'épreuves de sa ligue.

**Tableau 2 :** hauteurs de tremplins au choix, à condition d'avoir réalisé les minima requis pour les hauteurs maximales.

Catégorie	Benjamin	Minime	Cadet	Junior	Espoir/Open	Senior
1.35m	Oui	Oui	Oui			
1.50m	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
1.65m				Oui	Oui	Oui
1.80m					Oui	

1.5.4 **Combiné** : les combinés appliqués par catégorie sont ceux définis par les règlements additionnels de l'E&A et par les règlements additionnels de la FFSNW. Tous les skieurs participant dans les catégories Seniors seront classés en fonction du combiné 35-44 (S1).